



Suivi de la stratégie méditerranéenne pour le développement durable

DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL
Cahier des charges de l'étude régionale « Agriculture et changement climatique »

en partenariat avec :



Plan Bleu
Centre d'Activités Régionales

Sophia Antipolis
Juin 2007

PREAMBULE

Après avoir mis en place en 1996 une Commission Méditerranéenne du Développement Durable (CMDD), les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone (les 21 pays riverains et la Communauté Européenne) ont adopté en novembre 2005 sur proposition de cette Commission la « Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable » (SMDD) annoncée au Sommet de Johannesburg. Celle-ci a été également endossée par le Sommet Euro-Méditerranéen de Barcelone (novembre 2005).

Un des sept domaines d'action prioritaire de la Stratégie est la promotion d'un développement agricole¹ et rural durable, avec pour objectifs principaux :

- La prise en compte des opportunités et risques liés à la libéralisation commerciale euro-méditerranéenne pour les populations, les produits méditerranéens de qualité et l'environnement,
- L'adaptation technique et commerciale de l'agriculture méditerranéenne pour plus de valeur ajoutée
- La réduction de la pauvreté par la fourniture d'infrastructures et de services de base, la diversification de l'économie rurale et la gouvernance locale
- La prévention de la dégradation des ressources naturelles et l'adaptation de l'agriculture au changement climatique

La SMDD est une « stratégie cadre ». Elle doit inspirer l'élaboration des stratégies nationales de développement durable (SNDD) en cours d'élaboration et de stratégies sectorielles ou aider à leur actualisation, étant entendu que c'est à chaque pays de se fixer ses propres objectifs. La SMDD invite à un renforcement de la coopération régionale sur des objectifs ciblés de développement durable ainsi qu'à celui du suivi des progrès et du partage régional des expériences. En particulier, les pays signataires se sont engagés à renseigner une liste de 34 indicateurs prioritaires, dont 4 portent sur le développement rural. 22 indicateurs complémentaires ont été définis sur ce même thème.

Il a été demandé au Plan Bleu d'aider les Parties Contractantes à se construire une information facilitant la mise en œuvre et le suivi de la SMDD et des SNDD. Le Plan Bleu a notamment mandat, en 2007-2008, de définir et renseigner, en partenariat avec le Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes (Ciheam), un jeu d'indicateurs-clefs pour le suivi de la SMDD, d'approfondir les analyses et d'identifier des exemples de pratiques alternatives avec les pays volontaires, les instances de l'UE et les partenaires et initiatives régionales concernés dans le domaine du développement rural.

Dans sa mission, le Plan Bleu est chargé d'inviter les pays à préparer des rapports nationaux, de commander des études à caractère régional ou sous-régional et d'organiser au printemps 2008 le 1er atelier régional de la CMDD sur le thème agriculture et développement rural qui se basera sur les résultats de ces travaux pour émettre des recommandations à l'attention des décideurs du pourtour méditerranéen.

¹ La forêt et les activités et produits dérivés sont inclus dans le terme générique « agriculture »

OBJECTIFS ET UTILISATION DES RAPPORTS REGIONAUX

Les rapports régionaux doivent être des documents utiles aux pays et au niveau régional. Ils ont trois objectifs:

1. Informer de la situation des politiques et stratégies nationales de développement rural, des évolutions en cours et de leurs conséquences possibles.
2. Montrer que des progrès sont possibles et nécessaires et faire mieux prendre conscience de la nécessité et des bénéfices possibles de réelles politiques nationales de développement agricole et rural durable.
3. Contribuer à la réflexion méditerranéenne et aider les pays riverains de la Méditerranée à améliorer leurs systèmes de suivi et d'évaluation des progrès.

Les rapports seront utilisés notamment pour :

- préparer le 1er atelier régional de la CMDD sur le développement rural prévu en mars/avril 2008 ;
- préparer le rapport régional de synthèse qui sera présenté à la Commission Méditerranéenne de Développement Durable prévue en mai 2008 ;
- alimenter la publication conjointe Plan Bleu/Ciheam « Méditerranée 2009 » qui paraîtra au printemps 2009,
- préparer le séminaire régional de valorisation de Méditerranée 2009 qui aura lieu de façon concomitante,
- nourrir le *side-event* qu'il est prévu d'organiser à New-York en avril 2009 en marge de la Commission de Développement Durable des Nations-Unies,
- aider les pays à décider des suites à donner au niveau national en tenant compte des résultats de l'atelier régional et des propositions de la CMDD.

Les rapports, ou des extraits de ceux-ci, pourront, le cas échéant, être publiés et diffusés dans les pays.

MODE D'ELABORATION DES RAPPORTS REGIONAUX ET CALENDRIER

L'expert mandaté par le CIHEAM, en accord avec le Plan Bleu, pour la préparation du rapport, sera invité à intervenir au cours de l'atelier 2008, qui aura lieu à l'Institut Agronomique Méditerranéen de Bari (Italie).

L'expert a toute liberté pour exécuter sa mission, y compris de s'adjoindre un groupe de pilotage (administrations en charge des politiques, organisations professionnelles, chercheurs, collectivités, société civile...), pour nourrir, faciliter et cautionner le produit final.

Le Plan Bleu et le CIHEAM appuieront l'élaboration des rapports régionaux en suivant et orientant si nécessaire les travaux, ainsi que par leur financement. Le rapport final devra être remis au CIHEAM fin janvier 2008 au plus tard.

CONTENU DU RAPPORT

Le rapport portera préférentiellement sur toute la région Maghreb. Les analyses s'appuieront sur les statistiques et indicateurs disponibles, des études de cas, les résultats d'études et d'évaluations des politiques qui auraient été réalisées, les documents de planification existants et le dire d'expert.

L'étude s'attachera à :

- développer une réflexion prospective sur les risques liés aux évolutions tendanciennes et à en tirer des recommandations à l'attention des décideurs
- chiffrer, analyser et commenter les données de base et indicateurs au regard des objectifs de la SMDD,
- souligner le caractère durable ou non des pratiques et politiques observées,
- évaluer chaque fois que possible le coût de ces politiques,
- développer une étude de cas d'un intérêt particulier pour chaque pays
- recenser, faire référence autant que possible à des exemples de bonnes pratiques ou de pratiques alternatives

Données et indicateurs

Les données statistiques utilisées dans le rapport seront les plus récentes disponibles dans les sources nationales, et si possible de définitions compatibles avec celles utilisées dans les bases de données internationales (FAO, BM, WDI...)

Les indicateurs de la Stratégie Méditerranéenne de Développement Durable qui se rapportent au thème de l'étude sont définis en annexe (encadrés en gris dans ce document, caractères gras pour les indicateurs prioritaires). Ils seront calculés et utilisés dans le rapport pour l'analyse. Ils seront accompagnés de commentaires qualitatifs. Si tous les chiffres ne sont pas disponibles, seules certaines composantes seront fournies et/ou des indicateurs proches utilisés dans le pays, en précisant les définitions utilisées.

L'analyse des évolutions fixera la période de référence pour les données observées et l'horizon 2015/2020 en projection.

L'Etude de cas

L'étude de cas doit permettre de montrer de façon concrète comment une action a pu se mettre en place et quels ont été ses résultats. Elle aborde les coûts et bénéfices, la formation des acteurs, les outils mis en œuvre, les difficultés rencontrées et la façon dont elles ont pu être franchies.

Il peut s'agir d'exemple de plan de gestion intégrée, d'action collective, conduite par une collectivité, de partenariats, d'adoption de technologies, de modifications de pratiques ou de comportements, etc...

L'étude de cas sera présentée dans un encadré. Elle sera illustrée autant que possible de chiffres et figures.

Le cadre et le contenu proposés et présentés ci après ont une valeur indicative. Le rédacteur doit en effet garder une certaine liberté pour tenir compte des spécificités du sujet et de la région couverte et de la documentation disponible, l'important étant de produire un rapport intéressant et utile au débat contradictoire et à la décision. Il pourra être rédigé en français ou en anglais.

L'effet de l'évolution du climat sur l'agriculture devient une réalité décrite par les rares études et les modèles d'analyse produits pour la région Maghreb.

Ces derniers fournissent des scénarios pour le futur qui tendent à démontrer les impacts des changements climatiques sur les zones de culture et les systèmes de production les plus vulnérables (production de céréales et de fourrages). Les sécheresses récurrentes qui ont marqué la région au cours de ces trois dernières décennies confirment la précarité des progrès en matière de rendements des grandes cultures. Les programmes publiques de lutte contre la sécheresse, les actions de reconversion des systèmes de production et l'intérêt porté aux stratégies de conservation des eaux et aux technique d'arido-culture témoignent d'une prise de conscience des effets du changement climatique sur l'agriculture.

OBJET DE L'ETUDE « CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AGRICULTURE »

La SMDD fixe comme un des objectifs de développement agricole et rural de préparer l'agriculture au changement climatique, de promouvoir son adaptation en développant la surveillance scientifique à partir d'observatoires adaptés, en valorisant la recherche sur les techniques d'aridoculture et en planifiant l'éventuelle reconversion des zones agricoles les plus menacées.

Dans le cadre de son partenariat avec le CIHEAM, le Plan Bleu confie au consultant la responsabilité d'une étude thématique sur la région Maghreb sur le thème de « Changement climatique au Maghreb et agriculture ».

Cette étude, s'appuyant sur la base d'observations longues et d'une analyse de l'existant, doit étayer l'hypothèse de changements climatiques (CC) affectant la région méditerranéenne. Ces phénomènes se traduisent par une augmentation globale de la température, une diminution des précipitations et une variation de leur répartition qui aggravent la contrainte liée aux ressources en eau et en sols cultivables.

Les **effets des CC observés** sont l'augmentation de l'instabilité des rendements des cultures et des élevages et des performances en termes de productions végétales et animales insuffisantes au regard des besoins d'approvisionnement alimentaire des populations. Les **effets directs et indirects attendus** ont également trait à des comportements adaptatifs des populations qui se traduisent notamment par des changements d'occupation des sols voire la reconversion d'exploitations ou de zones agricoles.

L'étude décrira l'ampleur des tendances observées et les analysera sous un **angle prospectif** à partir de la période de référence considérée et d'hypothèses argumentées (voir aussi l'encadré « Données et indicateurs »). L'étude pourra se baser sur l'hypothèse d'une augmentation moyenne de la température de 2°C d'ici 2050 sur le bassin méditerranéen (ou tout autre hypothèse si des scénarios plus précis sont disponibles sur la région méditerranéenne).

Elle mettra l'accent sur les **facteurs de vulnérabilité** des agricultures de la région Maghreb face aux changements climatiques (désertification, sécheresse, raréfaction des ressources naturelles) et aux effets induits sur les populations et les marchés agricoles mais aussi énergétiques (biomasse). Elle

mettra en évidence les **comportements** des agriculteurs en particulier et des populations rurales en général face à ces phénomènes, et apportera un éclairage sur la pertinence des actions et mesures prises par la puissance publique. L'étude fera ressortir de ses analyses les **besoins en financements, investissements et plans d'action** à moyen et court terme.

Des projections climatiques à l'horizon 2020 basées sur les modèles climatiques globaux pourront servir à étayer une analyse d'un secteur (céréaliier qui occupe les $\frac{3}{4}$ des assolements en Algérie et au Maroc et des plantations d'oliviers – 40 % des assolements en Tunisie). Les projections climatiques sur le Maghreb à l'horizon 2020 peuvent être fournies sous forme de cartes et de tableaux.

Pour finir, l'étude proposera sur une série de **recommandations** à court, moyen et long terme aux décideurs et à la Commission Méditerranéenne du Développement Durable.

DESCRIPTIF DE L'ETUDE

Partie 1 (~8 p)

Elle visera en premier lieu à présenter le **contexte régional** sur la base d'un état de l'art et d'une analyse des données et des tendances fondant l'hypothèse de changements climatiques affectant la région Maghreb. Elle distinguera l'impact différencié selon les principales zones naturelles de la région.

Changements climatiques :

L'étude commencera par faire un état des lieux des **connaissances et données climatiques** disponibles sur la région Maghreb. Elle passera rapidement en revue les principales données disponibles, les scénarios dominants sur la région Maghreb auprès des institutions nationales et internationales (GIEC, CNFCG, MEDIAS-France...). Elle fera un constat des lacunes et des questions qui font débat dans les instances scientifiques.

Elle décrira le **dispositif de suivi** scientifique mis en place dans chacun des pays et fournira une analyse diachronique des tendances observées. L'évolution des facteurs climatiques (température, pluviométrie, épisodes exceptionnels...) sera complétée par une analyse dynamique des effets secondaires mesurés ou observés sur le **milieu naturel** (état des ressources – eau de surface et souterraine, érosion et volumes estimés, ensablement des retenues, déplacements des populations animales, zones de peuplements végétaux spontanés...).

Productivité des sols :

Les déficits de pluviométrie, les modifications de leur répartition spatio-temporelle et les températures souvent élevées aggravent le stress hydrique et entraînent une baisse progressive de fertilité des sols (par salinisation, érosion...) préjudiciable aux **rendements des cultures**. Sur la base d'une **typologie** (existante) **des exploitations**, l'étude identifiera les principaux **facteurs limitants** des rendements, et distinguera les exploitations les plus vulnérables aux changements climatiques. L'étude inclura une analyse d'impact sur les élevages **extensifs** et n'omettra pas de traiter la **forêt** comme un produit de l'agriculture.

AGR_C18 : existence d'un inventaire des ressources génétiques végétales et animales domestiques

Elle pourra croiser les données climatiques de chacun des pays et estimer les pertes ou les gains de productivité selon divers scénarios d'évolution climatique réalistes. Elle mettra un « focus » sur les principales grandes cultures (céréales) et/ou sur un cas particulier (arboriculture rustique en Tunisie par exemple) sous forme d'encadré.

Occupation des sols :

L'étude décrira de façon quantitative et qualitative dans cette partie les **modifications d'occupation des sols** observées sur les dernières décennies : sols agricoles abandonnés, sols dégradés de façon irréversible ou non, sols nouvellement mis en culture, apparitions de nouvelles cultures, disparition de cultures, substitutions variétales, déplacements d'enclos, modifications de tracés ou de temps de parcours, déforestation....

AGR_P02 : pertes de terres arables.

AGR_C03 : taux de charge des parcours ;

AGR_C04 : évolution de l'indice foliaire sur les parcours,

AGR_C19 : taux de boisement (forêts et espaces boisés)

Autres :

L'étude recherchera et décrira les **phénomènes émergents**, y compris non agricoles, liés aux changements climatiques ou à leur anticipation, qui ont un impact même indirect sur les activités et surfaces agricoles.

Partie 2 (~20 p)

En deuxième lieu, l'étude doit faire l'inventaires des **mesures d'adaptation aux CC** et de leurs mises en œuvre. L'étude devra analyser leur pertinence et leurs effets à plus long terme sous un **angle prospectif**.

L'étude montrera **les risques et les avantages en termes de durabilité** des solutions développées **individuellement et collectivement pour la gestion et la préservation des ressources** (savoirs faire dans la préservation de l'eau, son stockage et son usage selon des procédés rationnels, techniques traditionnelles de cultures en zones arides ou semi-arides...). Il sera particulièrement intéressant de montrer comment au niveau d'un territoire des hommes s'organisent face à une contrainte émergente résultant des changements climatiques. L'étude distinguera le cas particulier de la **gestion des situations de crise**.

L'étude tentera d'expliquer en quoi les changements climatiques sont à l'origine des **modifications de pratiques et des stratégies différenciées des exploitations** : déplacements de cultures pour conserver les itinéraires techniques, modifications d'assolements au profit de cultures plus adaptées soit à de nouvelles conditions climatiques (choix de variétés plus tardives ou précoces, OGM,...), soit aux marchés émergents de biocarburants, déforestation massive correspondant à de nouveaux besoins de mises en cultures, ou plus anarchique due aux besoins en bois de chauffe de la part des

populations rurales en zones marginalisées. Elle mettra en évidence **les limites des tendances observées**.

AGR_C15 : pourcentage des exploitations de superficie inférieure à 10 hectares et part de celles qui sont irriguées

AGR_C10 : fertilisants (NPK) vendus / PIBA

AGR_C11 : pesticides vendus (en T) / PIBA

AGR_C12 : nombre de chevaux tracteur / PIBA

AGR_C13 : volume d'eau consommé / PIBA

L'étude montrera la **dynamique d'adaptation de chaque type d'exploitations** aux contraintes climatiques (innovation technologique, modifications de pratiques, choix stratégiques...) et la marge de manœuvre dont il dispose **dans le scénario alternatif retenu**. L'étude abordera la question de la compétitivité des grandes exploitations sur les marchés internationaux. Elle fera ressortir les **pratiques alternatives** qui vont dans le sens de la durabilité.

Il est important que l'étude montre en quoi les changements climatiques peuvent être à l'origine de déplacements des populations rurales et leur niveau de vulnérabilité. L'étude recensera les cas de **reconversion des exploitations** dont les raisons seraient liées aux changements climatiques ou à leur anticipation : difficultés économiques par perte de valeur ajoutée, changement de stratégie vis-à-vis du marché international et des avantages comparatifs des cultures...

Les **aménagement et programmes publics** conçus en vue **d'anticiper les effets annoncés** des CC seront ensuite examinés (retenues collinaires, programmes anti-sécheresse dédiés aux éleveurs, reconversion des systèmes de production, mesures d'aménagement, mise en place d'observatoires, crédits et programmes de recherche et d'enseignement, formation initiale et continue – et lien avec la recherche...). L'étude montrera quels sont les moyens appréhendés pour permettre de planifier l'éventuelle adaptation ou reconversion des zones agricoles les plus menacées et leur **niveau d'adéquation aux projections attendues**.

Pour finir, les actions conduites par des **institutions nationales ou internationales** doivent faire l'objet d'une analyse au **regard des projections attendues**. Il s'agit, de faire ressortir le rôle des acteurs i) dans la prise en compte des changements climatiques dans la gestion des ressources, ii) leurs capacités à intégrer et à s'approprier les dispositifs publiques, iii) à se coordonner avec les autres actions à caractère environnemental. Il convient enfin d'identifier les dispositifs législatifs et réglementaires nationaux ou locaux (interdiction de culture dans les zones fragiles, mise en défens...), les agences et organismes spécialisés dans la lutte contre les effets du CC.

L'étude fera état des informations disponibles sur les **coûts et bénéfices** attendus des différentes actions.

Partie 3 (~7 p)

La dernière partie de l'étude doit proposer des **mesures d'anticipation et préventives** d'adaptation et d'appui pour atténuer les effets négatifs de l'évolution du climat à la fois sur les populations rurales et agricoles en particulier, sur les systèmes d'exploitations suivant leur niveau de vulnérabilité et sur

les systèmes de cultures (grandes cultures et élevages extensifs). A cet effet l'étude pourra s'appuyer sur la typologie de la partie précédente.

Ces mesures peuvent relever des institutions, du cadre légal et des réglementations à promouvoir, des aménagements et techniques de gestion de l'eau (irrigation d'appoint...), du sols (arido-culture...), des innovations techniques, des coordinations entre les institutions et organismes existants pour assurer les missions de veille stratégique, des institutions de formations et de recherche. L'étude proposera les mesures qui optimisent la relation complexe entre le climat, le sol et les végétaux..

L'étude fera une **estimation des investissements** correspondants et des **gains/bénéfices attendus**. Elle discutera et fera des propositions sur le rôle de la **coopération régionale**.

Cette partie fera le cas échéant des propositions de sujets méritant une réflexion plus approfondie au niveau local, national ou régional.

Les documents utilisés seront annexés au rapport.

PRODUITS ATTENDUS

- rapport de 30 à 35 pages, accompagné d'encadrés de cartes et de tableaux.
- Un résumé du rapport d'une page en français et en anglais
- Principales références
- Annexes statistiques

ANNEXES

**Annexe 1 : résumé du chapitre Espace rural du rapport « Méditerranée
- les perspectives du Plan Bleu sur l'environnement et le
développement ».**

Cette annexe et le rapport complet sont téléchargeables sur le site du Plan Bleu
<http://www.planbleu.org/red/>

Annexe 2 : Extrait de la Stratégie Méditerranéenne pour le Développement Durable

Le texte complet de la SMDD est téléchargeable sur le site du Plan Bleu à l'adresse <http://www.planbleu.org/actualite/fr/StrategieMediterraneenneDeveloppementDurable.html>

Chapitre « Développement agricole et rural durable » (extrait)

Orientations et actions :

LIBERALISATION COMMERCIALE ET VALORISATION DES PRODUITS MEDITERRANEENS DE QUALITE SUPERIEURE

1. Encourager une prise de conscience dans la perspective des négociations euro méditerranéennes à venir en attirant l'attention sur les risques d'une libéralisation trop rapide et sur la nécessité d'adopter des approches progressives et asymétriques, notamment pour protéger les populations rurales vulnérables des pays en développement.
2. Coordonner les initiatives régionales et nationales visant à intégrer dans les futurs programmes euro-méditerranéens et accords de voisinage les préoccupations relatives au développement agricole et rural durable.
3. Promouvoir une politique régionale visant à renforcer, les variétés agricoles locales, la reconnaissance de la qualité des produits agricoles méditerranéens typiques tels que le vin, l'huile d'olive, les légumes, les fruits, les fleurs, le blé dur et les produits d'origine animale. Créer un environnement régional favorable pour aider les pays à développer des politiques et des procédures efficaces en matière de labellisation, d'appellations de qualité et de certifications des produits alimentaires, et à promouvoir le régime alimentaire méditerranéen.

PROMOTION D'UNE AGRICULTURE PRODUCTIVE ET RATIONNELLE

4. Mettre en œuvre dans les pays en développement des politiques agricoles visant à améliorer le cadre porteur de l'agriculture, notamment les politiques foncières et de l'eau, la vulgarisation et la formation, l'accès au crédit et au marché, le renforcement des associations d'agriculteurs et des organisations professionnelles.
5. Favoriser et/ou renforcer la création de réseaux entre pays méditerranéens pour diffuser et appliquer des pratiques agricoles adaptées et innovantes, en particulier pour réduire la consommation d'eau, et d'engrais et de pesticides, encourager l'agriculture biologique, les variétés agricoles locales, les savoir-faire traditionnels, utiliser les énergies alternatives et restaurer la fertilité des sols.
6. Encourager les consultations régionales entre pays méditerranéens, pour adapter à leurs besoins spécifiques le cadre légal actuel qui garantit la souveraineté nationale en matière de pools génétiques, de biodiversité et de droits de contrôle de l'utilisation des OGM, ainsi que de réglementation de leur transports et de leur dissémination en conformité avec le Protocole de Carthagène.

DEVELOPPEMENT RURAL ET GOUVERNANCE LOCALE

7. Encourager les efforts nationaux pour promouvoir des programmes et plans de développement agricole et rural durable sur une base de développement local et participatif, en vue d'atténuer les déséquilibres territoriaux et sociaux et d'améliorer les conditions de vie des ruraux. A cet effet, accorder une attention particulière à la mise à niveau des infrastructures et services et à la diversification économique notamment par le tourisme rural, l'industrie propre, l'industrie agroalimentaire et les services.
8. Promouvoir des politiques régionales et encourager les programmes nationaux valorisant la multifonctionnalité de l'agriculture, notamment son aptitude à valoriser les paysages au plan économique et environnemental, les connaissances et les savoir-faire traditionnels ainsi que le patrimoine culturel, grâce au tourisme et à d'autres activités.

9. Renforcer les capacités de négociation et de gouvernance des communautés et des acteurs locaux, notamment en encourageant les initiatives locales de développement rural, et les programmes visant à renforcer l'implication des femmes dans les processus de décision.

GESTION DURABLE DES ZONES RURALES ET DU MILIEU NATUREL MEDITERRANEEN

10. Identifier et mettre en œuvre les actions régionales pertinentes susceptibles de contribuer à la mise en œuvre des conventions internationales sur la désertification et la biodiversité.
11. Réduire l'impact de la désertification et la perte irréversible de terres agricoles et de biodiversité. Un objectif souhaitable serait de réduire d'au moins un tiers, d'ici 2015, les pertes de terres agricoles par érosion, salinisation, désertification, urbanisation ou autres formes d'abandon. Un objectif à atteindre en matière de biodiversité consisterait à mettre un terme, d'ici 2010, à la perte de biodiversité terrestre dans les États Membres de l'UE, et à la réduire substantiellement dans les autres pays méditerranéens.
12. Encourager, particulièrement dans les zones rurales défavorisées des pays en développement, l'établissement de programmes de développement agricole et rural durable, de réserves de biosphère et de parcs naturels régionaux, et des plans d'aménagement contractuels pour inciter les communautés locales à assurer une gestion durable des terres agricoles, parcours et espaces boisés.
13. Promouvoir les initiatives pour la restauration des massifs forestiers dégradés afin de restaurer leurs fonctions écologiques et leur capacité de contribuer à une économie rurale durable et de fournir des services écologiques clés.
14. Étendre les aires protégées en les dotant de moyens suffisants pour obtenir l'implication des communautés locales. Un objectif souhaitable serait de placer sous statut d'aire protégée, d'ici 2010, 10% des écosystèmes terrestres méditerranéens.
15. Encourager les décisions politiques visant à protéger les zones agricoles de l'artificialisation, en particulier par des plans d'aménagement locaux et nationaux ayant force de loi.

Promouvoir l'adaptation au changement climatique en développant la surveillance scientifique à partir d'observatoires adaptés, en valorisant la recherche sur les techniques d'aridoculture et en planifiant l'éventuelle adaptation ou reconversion des zones agricoles les plus menacées.

Annexe 3 : Indicateurs de suivi de la SMDD pour le thème du développement agricole et rural durable (extrait)

Code	Indicateurs
AGR_P02	pertes de terres arables
AGR_C03	taux de charge des parcours
AGR_C04	évolution de l'indice foliaire sur les parcours
AGR_C10	fertilisants (NPK) vendus / PIBA
AGR_C11	pesticides vendus (en T) / PIBA
AGR_C12	nombre de chevaux tracteur / PIBA
AGR_C13	volume d'eau consommé / PIBA
AGR_C15	pourcentage des exploitations de superficie inférieure à 10 hectares
AGR_C18	existence d'un inventaire des ressources génétiques végétales et animales domestiques
AGR_C19	taux de boisement (forêts et espaces boisés)

AGR_Pxx : Indicateurs « rural » prioritaires

AGR_Cxx : Indicateurs « rural » complémentaires

Indicateurs prioritaires

Indicateurs complémentaires

 Les fiches des indicateurs complémentaires s'ajouteront à partir du mois de septembre 2007 et constitueront un *addendum* aux présents termes de référence.

Annexe 4 : liste indicative d'indicateurs produits par différentes sources internationales